

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 24 janvier 1951. — Présidence de M. Laffargue, président. — La commission a nommé M. Siaux rapporteur du projet de loi (n° 26, année 1951) tendant à ratifier la délibération du Conseil d'Administration du Cameroun en date du 9 avril 1948 demandant la modification du décret du 17 février 1921 portant réglementation du service des douanes au Cameroun.

Une discussion a ensuite été ouverte sur le problème des matières premières et des prix.

Le Président a passé en revue les aspects dominants de la conjoncture économique actuelle. Evoquant les tendances inflationnistes qui se manifestent, il a souligné la gravité des problèmes posés par la conduite d'une politique d'armement susceptible de respecter l'équilibre économique.

Après un large débat auquel ont pris part notamment MM. de Villoutreys, Méric, Descomps, Hœffel, Loison et Bardou-Damarzid, la commission a chargé son Président de promouvoir devant le Conseil de la République un débat sur le thème suivant : « Comment le Gouvernement entend-il intégrer la politique d'armement dans le cadre de l'économie française ? ».

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Rendant compte des entretiens qu'il a eus au Ministère des Affaires étrangères, le Président de la commission a analysé la substance des délibérations auxquelles ont pris part les Ambassadeurs de France, convoqués le vendredi 19 et le samedi 20 janvier.

Après avoir marqué l'évolution des événements, à la suite du conflit coréen, il a fait ressortir la position de la France à la commission des Nations Unies en présence des deux dernières notes émanant du Gouvernement de Pékin. Nos représentants éviteront une attitude d'un caractère absolu dans le conflit est-asiatique ; d'autre part, la France est décidée à maintenir aussi étroitement que possible l'unité de front entre les signataires du Pacte Atlantique : ce principe de solidarité n'est pas exclusif de possibilités de négociations.

M. Marcel Plaisant a fait part à la commission des travaux préparatoires en vue de la Conférence des Quatre, dont l'ordre du jour requiert une étude attentive en ce qui concerne les propositions de l'Union soviétique vis-à-vis de l'Allemagne.

A la suite de cette communication du Président, une discussion contradictoire s'est ouverte, au cours de laquelle MM. Biatarana, Colonna, Michel Debré, Léo Hamon, Lassagne et Léonetti ont pris la parole et manifesté le désir d'une attitude la plus nette possible de la part du Gouvernement français.

M. Maroger, au nom de la commission des finances et M. Boli-fraud, au nom de la commission des affaires étrangères, ont, ensuite, présenté des observations critiques sur le budget du Département des affaires étrangères.

Des observations ont été présentées par M^{me} Thome-Patenôtre et M. Lassagne, qui ont demandé qu'en toute hypothèse, les fonds destinés au développement des relations culturelles à l'étranger ne subissent aucune réduction, par M. Léonetti, qui a proposé le rétablissement d'une subvention de 125 millions à l'Office de la famille française au Maroc et par M. Marius Moutet, qui a regretté que le Ministre des finances ait jugé bon de supprimer une subvention de 5 millions en faveur du Centre de politique étrangère dont l'activité présente un intérêt indiscutable.

Enfin, évoquant la situation des Français et notamment des universitaires rapatriés de l'étranger, M. Ernest Pezet a insisté sur la nécessité d'accroître les crédits indispensables pour subvenir à leurs besoins.

AGRICULTURE

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu et adopté les conclusions du rapport de M. Saint-Cyr, sur le projet de loi (n° 850, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification de la Convention n° 10 fixant l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture, adoptée par la Conférence internationale du travail dans sa troisième session tenue à Genève du 25 octobre au 19 novembre 1921.

M. Bénigne Fournier a, ensuite, rendu compte à ses collègues des travaux de la sous-commission chargée d'étudier la proposition de résolution (n° 827, année 1950) de M. Chapalain, tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vente par décret un carburant agricole à prix réduit. Les commissaires se sont prononcés pour une modification du régime de la ristourne sur certains carburants agricoles institué par la loi du 19 août 1950, par l'adoption d'un système de répartition qui tiendrait compte, dans toute la mesure du possible, de la justification de l'emploi réel du carburant : puissance des tracteurs, surface de l'exploitation en terres cultivées, assolement suivi, non électrification de l'exploitation.

Ils ont souligné que, pour être opérante, cette mesure, qui conditionne tout l'avenir de la motorisation agricole, devait se traduire par un allègement très substantiel du prix des carburants et intervenir dans les plus brefs délais.

La commission a nommé M. Bénigne Fournier, rapporteur de cette proposition de résolution et s'est ralliée à ses conclusions.

M. Restat, en outre, a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 29, année 1951) relative à la fixation du prix des tabacs indigènes.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Après avoir fixé à dix membres l'effectif de la sous-commission « Guerre », et à six, l'effectif des sous-commissions « Air », « Marine », et « France d'Outre-Mer » et décidé que les trois sous-commissions « Guerre », « Air » et « Marine » ne comporteraient pas de membres communs, la commission a procédé, par un vote à bulletins secrets, à la désignation des membres des sous-commissions « Guerre » et « Marine ».

Le scrutin auquel il a été procédé pour la sous-commission « Guerre » a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	15
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

ont obtenu :

M. Alric	15 voix
M. Boivin-Champeaux	14 —
M. Bousch	15 —
M. Chochoy	15 —
M. Clerc	15 —
M. Kalb	15 —
M. Héline	15 —
M. Boulangé	15 —
M. Pic	15 —
M. Séné	14 —
M. le Général Petit	1 —

En conséquence, MM. Alric, Boivin-Champeaux, Boulangé, Bousch, Chochoy, Clerc, Héline, Kalb, Pic et Séné, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ont été proclamés membres de la sous-commission « Guerre ».

Le scrutin relatif à la sous-commission « Marine » a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	16
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

ont obtenu :

M. Giacomoni.....	15	voix
M. de Gouyon	16	—
M. Lionel-Pélerin.....	16	—
M. Rogier	16	—
M. Schleiter	15	—
M. Piales.....	16	—
M. David	1	—

En conséquence, MM. Giacomoni, de Gouyon, Lionel-Pélerin, Rogier, Schleiter et Piales, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ont été proclamés membres de la sous-commission « Marine ».

D'autre part, MM. Henri Barré, le Général Corniglion-Molinier, MM. Gaspard, Madelin, Rupied et Westphal ont été élus, par acclamations, membres de la sous-commission « Air ».

Enfin, MM. Aubé, Borgeaud, Chochoy, de Gouyon, Rogier et Voyant ont été élus, de la même manière, membres de la sous-commission « France d'Outre-Mer ».

EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Héline, rapporteur de la proposition de résolution (n° 838, année 1950), de MM. Cornu, Cordier et Jézéquel, tendant à inviter le Gouvernement à fixer la date des vacances scolaires du 1^{er} juillet au

15 septembre. M. Héline a rendu compte des informations qu'il a pu recueillir auprès des différents groupements de parents d'élèves, de membres du corps enseignant, de représentants des professions touristiques et agricoles.

Après un large échange de vues, au cours duquel ont notamment fait connaître leur point de vue MM. Lafforgue, Patient, de Maupeou, Pujol, Canivez, Lassagne, Georges Maurice et Bourgeois, la commission a décidé de demander au Ministre de l'Education Nationale son opinion sur le problème ainsi évoqué, et sur la proposition de loi (n° 873, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

FINANCES

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté, sur le rapport de M. Litaïse, le projet de loi (n° 840, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération). Elle a également adopté les crédits du budget annexe de l'Imprimerie Nationale avec certaines réductions indicatives.

Elle a ensuite décidé, après avoir entendu le rapport pour avis de M. J.-M. Grenier, d'émettre un avis favorable à la proposition de loi (n° 825, année 1950) tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. Elle a toutefois décidé de soutenir deux amendements de forme.

Jeudi 25 janvier 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le budget des Travaux publics. Son rapporteur spécial, M. Lamarque, analysant les crédits demandés, a souligné l'insuffisance des crédits destinés à l'entretien des routes, des ponts, des ports et des canaux. Il a montré comment les économies immédiates réalisées en cette matière s'avèreraient très coûteuses au bout de quelques années.

La question des subventions à la S.N.C.F. a fait l'objet d'un échange de vues auquel ont pris part, notamment, MM. Fléchet, Lamarque, Maroger et Alex Roubert, Président.

La commission s'est trouvée divisée sur la décision de l'Assemblée Nationale de disjoindre une partie de la subvention en demandant au Gouvernement d'inscrire un crédit d'égal montant aux budgets dont relèvent les bénéficiaires de réductions de tarifs. Certains commissaires ont fait observer que cette mesure aurait pour effet de disperser les crédits et, par conséquent, de supprimer la vue d'ensemble que donne la présentation actuelle. D'autres commissaires, par contre, ont estimé que l'inscription au budget des ministères intéressés aurait pour effet d'inciter ces derniers à octroyer plus parcimonieusement les avantages tarifaires. Finalement, la commission a décidé de rétablir les crédits disjoints par l'Assemblée Nationale, tout en demandant une présentation budgétaire plus détaillée.

Sur la proposition de son rapporteur, la commission a rétabli un crédit de 1.566.000 francs disjoint par l'Assemblée Nationale au chapitre 1.000. — Traitement du Ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale. Par contre, elle a effectué des réductions sur les chapitres 3170. — Laboratoire central des Ponts et Chaussées, Matériel et frais de fonctionnement, 3230 — Véhicules automobiles, achat, entretien et fonctionnement, 3310 — Etablissement de signalisation maritime des territoires d'Outre-Mer. Fonctionnement et opérations ordinaires, 5.100 — Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways.

L'ensemble du projet de loi a été adopté à mains levées.

Vendredi 26 janvier 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission, réunie en commun avec la commission de l'Intérieur, a entendu M. Henri Queille, Ministre de l'Intérieur, sur le projet de loi (n° 28, année 1951) relatif à la répartition du produit de la taxe locale.

Voy. : infra, à la rubrique « Intérieur ».

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. J.-M. Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce. Répondant aux questions qui lui furent posées notamment par MM. Diethelm, Debû-Bridel, Duchet, rapporteur spécial, Marrane, Pellenc et Alex Roubert, Président, le Ministre a fourni des précisions sur l'organisation et les effectifs de son administration, la subvention à la Caisse de

compensation des combustibles minéraux solides et le problème des salaires dans les mines. En ce qui concerne la question charbonnière, il a indiqué qu'il était nécessaire d'importer 10 millions de tonnes de charbons étrangers d'une qualité non produite en France. Par ailleurs, les augmentations de salaires et des allocations familiales des mineurs vont mettre les Charbonnages de France en déficit. Ainsi se pose un problème qui devra être résolu, soit par l'octroi d'une subvention plus importante, soit par la hausse du prix du charbon.

Le Ministre a ensuite exposé le problème des salaires dans les mines en soulignant qu'une décision serait prise par le Gouvernement à bref délai, des discussions étant en cours en ce moment à ce sujet.

La commission a ensuite entendu M. Guillaud, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce qui a fourni des renseignements sur la subvention au Centre national de la Cinématographie et sur l'activité de ce centre. Il a indiqué qu'il serait souhaitable de confier à une direction spécialisée du ministère les tâches d'ordre public actuellement assumées par le Centre. Puis il a fourni des précisions sur la gestion et les résultats de l'U.G.C. (Union Générale Cinématographique).

Après le départ des Ministres, la commission a décidé d'effectuer un certain nombre de réductions indicatives. Une réduction de 1.000 francs sur le chapitre 1000 a pour objet de marquer le désir de la commission de voir reviser la structure du Ministère et poursuivie la politique de compression des effectifs. Au chapitre 5040 — Subvention au Centre national de la Cinématographie — une réduction de un million tend à indiquer le désir de la commission de voir substituer au Centre, une direction ministérielle pour l'accomplissement des tâches d'ordre public. Au chapitre 5070 — Subvention à la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides — une réduction de 1.000 francs a été décidée pour préciser la position de la commission à l'égard de la subvention à laquelle elle est hostile en principe. Enfin, elle a entendu, par une réduction de un million sur le chapitre 5080 — Participation de la Métropole au déficit des Houillères du Sud-Oranais — demander que les questions en suspens à cet égard soient réglées rapidement.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — Après avoir entendu son Président tracer les grandes lignes du programme de ses travaux, la commission a procédé à un échange de vues sur les questions d'actualité de son ressort.

M. Lassalle-Séré a insisté sur l'insuffisance des liaisons maritimes et aériennes entre la Métropole et les Etablissements français d'Océanie.

M. Cozzano a, ensuite, évoqué la gestion de l'Office du Niger qui lui paraît devoir mériter une attention toute particulière de la part du Parlement.

M. Franceschi a, enfin, souhaité que soit reprise la discussion, entamée précédemment, sur les crédits d'équipement des Territoires d'Outre-Mer.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Vendredi 26 janvier 1951. — *Présidence de M. André Cornu, président.* — Au cours d'une réunion commune avec la commission des finances, la commission a procédé à l'audition de M. le Président Henri Queuille, Ministre de l'Intérieur, sur le projet de loi (n° 28, année 1951) relatif aux modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Le Ministre a regretté que des modifications aussi fréquentes soient apportées au régime de la taxe locale et a souligné l'incertitude dans laquelle étaient ainsi plongés les administrateurs locaux, quant à l'évaluation de leurs recettes.

M. Queuille a, ensuite, exposé l'économie du projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale et a analysé ses conséquences.

Il a souligné que l'octroi aux communes d'une garantie de recettes, prélevée sur le produit de la taxe locale et se montant

à 800 francs par tête d'habitant, entraînerait l'épuisement des disponibilités du Fonds national de péréquation.

Ceci aurait pour conséquence d'empêcher le fonds de péréquation d'assurer aux communes la garantie des 9/10 de leurs pertes de recettes par rapport à l'exercice 1948 et l'empêcherait, également, de répartir une fraction de ses disponibilités entre les départements spécialement défavorisés par leurs conditions démographiques et le faible rendement de leur fiscalité directe.

Après avoir montré les graves inconvénients de cet état de choses, le Ministre, maintenant la position qu'il avait prise devant l'Assemblée Nationale, a indiqué qu'ils pourraient être évités si la garantie accordée aux communes n'était pas supérieure à 500 francs ou, à l'extrême rigueur, à 600 francs par tête d'habitant.

Le Ministre, après avoir suggéré une modification au dernier alinéa de l'article premier du projet de loi a, ensuite, répondu à de nombreuses questions qui lui ont été posées par MM. Abel-Durand, Bonnefous, Duchet, Dumas, Léo Hamon, Le Basser, de La Gontrie, Marrane, Maroger, Masteau, Pic, Alex Roubert et Verdeille.

A l'issue de la réunion commune des deux commissions, M. le Basser a été désigné comme rapporteur du projet de loi ainsi examiné.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — Le Président, en sa qualité de rapporteur de ce texte, a fait l'historique et l'analyse du projet de loi (n° 889, année 1950) concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale et la France et l'Extrême-Orient, l'Océan Indien, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée orientale.

M. Razac a indiqué le danger que pourraient présenter certaines dispositions du cahier des charges des Compagnies maritimes relativement à des suppressions éventuelles d'escales dans les territoires d'outre-mer.

M. Romani a présenté quelques observations au sujet des relations entre le continent et la Corse.

La commission a décidé d'entendre successivement, afin d'être mieux éclairée, les représentants des Compagnies et le Ministre de la Marine marchande.

Enfin, MM. Tellier et Denvers ont rapporté les doléances des milieux des pêches maritimes concernant la crise actuelle du marché du poisson.

MOYENS DE COMMUNICATION TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 25 janvier 1951. — *Présidence de M. Pinton, président.*
— La commission a entendu un exposé de M. Aubert sur le budget du Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme pour l'exercice 1951.

Distinguant quatre grands postes budgétaires : l'infrastructure routière et son entretien, l'aviation civile et commerciale, le tourisme et la S. N. C. F., M. Aubert a signalé, tout d'abord, *les besoins de la route française*, pour laquelle 25 milliards seraient nécessaires chaque année, 15 seulement lui étant attribués. Il a déclaré que le nouveau projet de loi portant coordination des transports et réforme de la S. N. C. F. apporterait 10 milliards à l'Etat et 3 aux collectivités locales, mais que le produit de ces impôts devrait être affecté uniquement à la construction de routes nouvelles.

M. Verdeille a insisté auprès de ses collègues sur la nécessité d'un contrôle efficace des dépenses quelquefois somptuaires engagées par l'Administration des Ponts et Chaussées, afin d'obtenir une meilleure utilisation des crédits d'équipement et d'investissement.

Parlant ensuite du *budget de l'Aviation civile et commerciale*, M. Aubert a souligné l'insuffisance des crédits d'infrastructure (900 millions), marqué les efforts accomplis dans le domaine de la sécurité aérienne, précisé les besoins de l'aviation légère et sportive, examiné, enfin, la situation de la Compagnie nationale Air-France, en la liant, d'ailleurs, à celle de la construction aéronautique française dont le rapporteur a indiqué qu'elle lui semblait engagée dans une impasse.

M. Aubert, après avoir parlé de la subvention d'équilibre à Air-France (2,5 milliards) a complété son exposé par quelques indications relatives au *Budget du Tourisme français*, dont le chiffre est extrêmement bas (2,5 milliards), alors qu'il a entraîné une rentrée de devises de 350 millions de dollars en 1950.

M. de Gracia a donné lecture d'une question orale avec débat qu'il posera au Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur la manière dont est opérée la répartition des crédits entre les stations touristiques. M. Pouget a insisté sur le fait que l'aménagement touristique de notre pays est « un tout » et que sa dotation budgétaire doit faire l'objet d'un chapitre particulier et d'un examen attentif.

S'attachant, enfin, au problème de la *S. N. C. F.*, M. Aubert a insisté sur la nécessité d'une coordination équilibrée des moyens de transports et des tarifs ; il s'est élevé contre la « politisation » d'un problème dont la solution est vitale pour l'économie de la nation.

En terminant son exposé, le rapporteur a attiré l'attention de ses collègues sur le travail que la commission doit accomplir en ce domaine en désignant, dès le début de chaque année, des rapporteurs spéciaux pour les chapitres les plus importants des budgets ressortissant à sa compétence.

Le Président a remercié M. Aubert et demandé à la commission de nommer un rapporteur pour avis pour le budget des Travaux publics, des Transports et du Tourisme et pour celui des P. T. T.

MM. Bertaud et de Gracia ont été désignés à l'unanimité.

Le Président a ensuite présenté quelques observations personnelles sur le budget du Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme et M. Henri Barré a attiré l'attention de la commission sur la situation financière de la R. A. T. P.

Le Président a enfin indiqué à ses collègues le plan des travaux qu'il avait préparé à leur intention, les informant que la commission procéderait, le jeudi 1^{er} février 1951, à l'audition de M. Pierre Tissier, Président du Conseil d'Administration de la S. N. C. F.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Vendredi 26 janvier 1951. — *Présidence de M. le Général Cornigliion-Molinier, président.* — La commission a entendu un exposé de M. André Guillant, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, sur la question du cinéma ; celui-ci était accompagné de M. Fourré-Cormeray, directeur général du Centre national du Cinéma.

Après avoir rappelé les efforts faits par le Gouvernement en faveur du cinéma et souligné les améliorations résultant pour celui-ci de l'application de la loi d'aide, le Ministre a fait ressortir le rôle utile joué par le Centre national du Cinéma qui s'efforce de contrôler de près l'utilisation de l'aide par les bénéficiaires.

M. Guillant a, ensuite, répondu à un certain nombre de questions qui lui furent posées, notamment, par le Président, ainsi que par MM. Brizard, Ernest Pezet, Marcihacy et de Gouyon, au sujet de l'affaire d'« Alice au pays des merveilles », de la gestion de l'Union générale cinématographique et de l'éventualité d'une détaxation pour les cinémas ambulants projetant dans les campagnes.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 25 janvier 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a consacré la plus grande partie de sa séance à l'audition de M. Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Avant le vote par le Conseil de la République du budget de son Département, le Ministre a longuement exposé devant la commission les problèmes posés par l'approvisionnement national en charbon.

Il a successivement analysé les besoins nationaux, les ressources susceptibles d'y faire face et, enfin, les questions relatives au prix de vente des combustibles.

Les besoins de la France en houille pour l'année 1951 peuvent être estimés à 65,5 millions de tonnes, dont, en particulier, 5,7 pour la S. N. C. F., 5,5 pour Electricité de France, 5,3 pour Gaz

de France, 7,1 pour la sidérurgie, 12,5 pour l'industrie, 8,3 pour les foyers domestiques et la petite industrie.

Les exportations prévues s'élèvent à 2,1 millions de tonnes. En conséquence, c'est à un total de 67,6 millions de tonnes que peuvent être évalués les besoins nationaux.

Or, les ressources françaises et l'apport de la Sarre peuvent être évalués à 59,1 millions de tonnes (mines nationalisées : 53 ; mines non nationalisées : 1 ; apport de la Sarre : 5,1).

Dans ces conditions, les besoins d'importation en houille seraient donc de $67,6 - 59,1 = 8,5$ millions de tonnes.

Doivent être ajoutés à ce chiffre 1,4 millions de tonnes, dont 1 million pour les importations en Sarre (fines à coke et divers) et 0,4 million pour les fines à coke, ce qui porte à 9,9 millions de tonnes les besoins d'importation pour la seule houille.

En ce qui concerne, en outre, le coke sidérurgique, en face des besoins que l'on chiffre à 11,2 ou 11,3 millions de tonnes, les ressources seront les suivantes : production française : 5,6 ; apport sarrois : 0,9 ; coke à façon (Belgique et Hollande) : 0,3. Soit au total : 6,8 millions de tonnes.

Les besoins d'importation seront donc de 4,5 millions de tonnes de coke, mais un certain déficit pour la sidérurgie s'annonce (1,1 à 1,2 millions de tonnes), car il semble peu probable que l'on puisse obtenir plus de 3,3 millions de tonnes.

Les importations totales à envisager (houille+coké) peuvent donc être chiffrées à 13 millions de tonnes, la reconstitution des stocks, pourtant souhaitable, n'étant pas d'ailleurs comprise dans ce chiffre.

La situation actuelle se caractérisant par une diminution réelle de nos ressources « normales » d'importation (celles-ci n'excéderont pas 10 ou 11 millions de tonnes), on doit donc prévoir 2 ou 3 millions de tonnes d'importation des Etats-Unis, compte non tenu de la reconstitution des stocks.

La compression des exportations sera aussi poussée que possible, dans les limites auxquelles la France est tenue par ses engagements internationaux.

Les besoins et les ressources étant ainsi exposés, le Ministre a abordé l'examen des problèmes relatifs aux prix.

Lors de l'établissement du budget, il a été décidé que le prix du charbon ne serait pas augmenté. Quatre milliards de subventions à la Caisse de Compensation des Combustibles minéraux

solides ont été demandés au Parlement pour 1951. Sur la base des prix de cession et des cours mondiaux en vigueur en octobre 1950, la compensation des prix des charbons importés aurait nécessité 9 milliards de subventions. Diverses mesures ont été prévues pour rester dans le cadre des 4 milliards inscrits dans les projets budgétaires (majoration des prix de cession pour certaines qualités de charbon, hausse des charbons importés en Afrique du Nord).

Mais, depuis lors, d'importantes hausses des cours mondiaux ont été enregistrées. Leur incidence s'avère d'autant plus grave que les importations nécessaires se sont accrues en volume. En définitive, sur la base des prix de cession de 1950, c'est une subvention de 20 milliards qui serait nécessaire.

Dans ces conditions, la solution ne peut être trouvée que dans l'augmentation de la subvention ou dans l'augmentation des prix du charbon. Certes, une solution intermédiaire pourrait être adoptée, mais, en tout état de cause, le montant des subventions devrait dépasser les 4 milliards prévus.

Le Ministre a souligné, en outre, que le maintien des prix au niveau de 1948 avait entraîné un déficit de 2 à 3 milliards dans l'exploitation des Charbonnages de France.

Il a alors passé en revue les différentes mesures qui pourraient être envisagées pour faire face à l'accroissement des charges ainsi constatées.

A l'issue de cet exposé, diverses questions ont été posées au Ministre.

M. Bousch, rapporteur pour avis, soulignant qu'un sentiment d'hostilité à l'égard des subventions économiques s'était à plusieurs reprises manifesté devant le Conseil de la République, a demandé au Ministre de préciser la position de son Département dans l'alternative qui se présente actuellement.

M. Louvel a estimé que, si une hausse ne pouvait être évitée, des considérations économiques commandaient qu'elle fût strictement limitée et qu'elle tint compte des améliorations susceptibles d'être obtenues dans les prix de revient.

MM. Grimal et Vanrullen ont ensuite soulevé le problème du coût de la distribution du charbon.

La commission a reporté à sa prochaine réunion la décision sur le problème budgétaire soumis à sa délibération.

Elle a toutefois exprimé le sentiment que l'amélioration de la situation des ouvriers mineurs s'avérait indispensable.

* * *

Avant l'audition du Ministre, la commission avait nommé M. Calonne rapporteur du projet de loi (n° 3, année 1951) instituant un fonds de garantie et de compensation pour le service des prestations de chauffage et de logement au personnel retraité des exploitations minières et assimilées.

L'examen de la proposition de loi (n° 822, année 1950) tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe avait, en outre, été abordé.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 24 janvier 1951. — *Présidence de M. Georges Bernard, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Charles Barret sur la proposition de loi (n° 853, année 1950) relative à la protection des appellations d'origine. Elle a ensuite entendu les conclusions du rapport de M. Périquier sur le projet de loi (n° 881, année 1950) relatif au degré minimum des vins de coupage. Un débat s'est instauré sur la question de savoir s'il convenait d'introduire une stipulation prévoyant que, pour l'exportation, le degré minimum des vins de coupage serait maintenu à 8°5. Les commissaires n'ont pas retenu cette suggestion et se sont ralliés aux conclusions de leur rapporteur.

M. de Montullé a ensuite fait adopter les conclusions favorables de son rapport sur la proposition de résolution (n° 764, année 1950) de M. Couinaud, invitant le Gouvernement à remettre en vigueur, par décret, les dispositions prévues à l'article 367 du Code général des impôts.

SUFFRAGE UNIVERSEL,
CONTROLE CONSTITUTIONNEL,
RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Jeudi 25 janvier 1951. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission, après avoir accepté en séance publique le renvoi devant elle de la résolution décidant la revision de certains articles de la Constitution, afin de l'assortir d'une motion formulant les réserves exprimées au cours du débat par de nombreux orateurs, s'est réunie afin d'élaborer ce texte. Il a été rédigé dans la forme suivante :

« Le Conseil de la République,

« Affirme d'une manière solennelle sa volonté inébranlable de n'admettre aucune atteinte aux droits qu'il tient de la Constitution,

« Estimant insuffisante la réforme constitutionnelle en cours, demande à l'Assemblée Nationale de proposer, sans tarder, une revision plus large de la Constitution, en vue, notamment, d'établir un équilibre réel des pouvoirs publics, de donner au Conseil de la République un véritable pouvoir législatif et d'assurer au Gouvernement l'autorité qui doit lui appartenir normalement en régime parlementaire. »

Il a été procédé à un vote par division sur cette motion : le premier paragraphe, résultant d'une proposition de M. Michel Debré, a été adopté à l'unanimité ; le second paragraphe, résultant d'une proposition de MM. Jean Berthoin et René Coty, a été adopté par 19 voix contre 1 et deux abstentions.

M. René Coty a été chargé de présenter cette motion au Conseil de la République.